



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 132365

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'existence de classes réservées en totalité ou en partie aux enfants précoces. Dotés d'une sensibilité et d'un mode de fonctionnement particuliers, ces enfants sont très fréquemment en décalage avec le système scolaire classique, allant même jusqu'à se trouver en échec scolaire, ou à souffrir de phobie scolaire. Le fait de former des équipes enseignantes aux spécificités de la précocité assurerait à ces enfants un épanouissement qu'ils ne peuvent, pour certains, ne trouver que dans certains établissements à la pédagogie plus adaptée. Ces établissements sont souvent coûteux et éloignés du domicile de certains enfants, qui n'y ont donc pas accès. Aussi, elle souhaiterait savoir où en sont les réflexions menées par l'éducation nationale pour détecter et aider ces enfants, et si la mise en place généralisée de classes spécialisées ou mixtes, prenant en charge la spécificité de ces enfants dans les établissements publics est envisagée.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132365

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3223

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)